

DU 30 NOVEMBRE 2021

Téléphone : 05.56.76.41.07
mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr

Le 30 novembre 2021, à 19 h 00,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint Germain de Grave** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence du Maire, Denis CHAUSSIE,
Date de la convocation : 22 novembre 2021

Présents : Manuel MORENO, Marie-Laurence DARMENDRAIL, Laurent FERMIS, Mathilde CHAUMARAT, Jérôme DEZELUS, Anne LARRAT, Sandrine OUDOT, Katia PUEYO, Roger SOUQUIERE

Excusés : M. DUC Thierry

Secrétaire de la séance : Mme LARRAT Anne

Ordre du jour:

Approbation du compte- rendu du conseil du 12/10/2021.

Délibérations à prendre :

- Mission "assistance retraites" par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- Avancement de grade "Rédacteur Principal de 1ère classe" ;

Décisions à prendre :

- Projet "esplanade LACAMPAGNE" ;
- Point sur les finances ;
- Clôture du budget RPIC et demande de régularisation ;
- Formation "élus - agents" ;
- Comité de Pilotage "CVLV" ;
- Préparation du goûter de Noël ;
- Compostage ;
- Visite Sénat

Délibérations du conseil :

L'ordre du jour précisait une délibération sur la mission « assistance retraites » par le Centre de Gestion. Après réflexion, les agents étant intercommunaux, cette mission doit être prise par la collectivité où les agents effectuent le plus d'heures. Cette mission devra être prise par la commune de Semens.

Arrivée de M. FERMIS Laurent à 19 h 23.

TAUX DE PROMOTION DES AGENTS (DE 025 2021)

Le Conseil Municipal de Saint Germain-de-Grave

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 49, 79 et 80 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'en application du 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade ;

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu l'avis du Comité Technique selon la réunion du 20 octobre 2020

DÉCIDE

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE
Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	100 %

SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR - DE 026 2021

Monsieur le Maire propose que le poste de rédacteur principal de 2ème classe d'une quotité de 19.5/35ème soit supprimé à compter du 30/11/2021 inclus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette suppression de poste de rédacteur principal de 2ème classe à compter du 30/11/2021 inclus.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir les documents nécessaires à ce dossier.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE - DE 027 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe pour une quotité de 19.5/35ème à compter du 01/12/2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette création de poste de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 01/12/2021 ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à cette création.

REMBOURSEMENT ACHATS POUR NOËL A M. DÉZÉLUS, 3ème ADJOINT - DE 028 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune n'a pas de costume du Père Noël pour le goûter et spectacle des enfants.

M. DEZELUS a été mandaté pour faire l'acquisition de ces costumes pour la somme de 110.71 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE à M. le Maire de rembourser M. DEZELUS Jérôme pour la somme de 110.71 € ;

CLÔTURE DES COMPTES DU R.P.I.C - DE 029 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Mme Le Maire de Verdélais relatif à la clôture du R.P.I.C. concernant les participations de la commune de Saint Germain-de-Grave.

Ce courrier relate :

- d'une demande de remboursement de l'année complète 2021 avec les modalités en vigueur à la date de dissolution (soit en fonction du nombre d'habitants) pour un montant de 25 532.68 € ;
- d'une contribution du 01/01/2021 au 06/07/2021 (date de la dissolution du R.P.I.C.) avec les mêmes modalités pour un montant de 15 519.68 € ;
- d'une participation du 07/07/2021 au 31/12/2021 au prorata du nombre des enfants de la commune inscrits à l'école de Verdélais (montant qui sera connu en fin d'année 2021).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REFUSE le paiement de la participation couvrant la totalité de l'année 2021 pour un montant de 25 532.68 € sachant que toutes les participations ont été réglées à l'année civile et non scolaire ;
- DEMANDE à M. le Maire de faire le nécessaire pour que la Mairie de Verdélais puisse régulariser ce dossier avec :
 - annulation du titre émis du montant de 25 532.68 € ;
 - envoi d'un titre d'un montant de 15 519.68 € ;
 - envoi du décompte en fin d'année scolaire 2021-2022 avec listing des enfants inscrits à l'école de Verdélais et listing des dépenses détaillées relatives au fonctionnement et aux frais du personnel pour la période du 01/09/2021 au 06/07/2022.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 / Noël des enfants : Les élus prennent la décision de maintenir le spectacle pour le Noël des enfants. Après le spectacle, le Père Noël fera sa distribution de cadeaux et les membres du Conseil Municipal donnera un petit goûter individuel aux enfants. Le nombre de personnes étant limité, seuls les parents et les enfants de Saint Germain-de-Graves seront invités.

2 / Repas des aînés : Comme convenu le repas des aînés est programmé pour le dimanche 23 janvier. Cette manifestation se déroulera à la salle des fêtes de Mourens avec les aînés, les élus de Mourens ainsi qu'avec toutes les personnes résidant dans ces deux communes contre participation. Une invitation sera adressée aux Saint Germainois dès le début du mois de janvier. Une rencontre est prévue le 15 décembre à 18 heures avec les élus de Mourens afin de finaliser cette manifestation.

3 / Formation aux premiers secours : Monsieur le Maire fait part d'un souhait pour la programmation d'une formation aux premiers secours pour les élus et les agents territoriaux. Les élus pourraient faire cette formation dans le cadre du Droit Individuel à la Formation. Cette formation sera payante pour les agents si la mairie sollicite un

organisme autre que le CNFPT (Centre National de Fonction Publique Territoriale), organisme agréé pour les fonctionnaires uniquement.

4 / Sécurisation du croisement au lieu-dit « Cheval Blanc » : Suite à l'intervention de M. TARBES Nicolas, Conseiller départemental, une étude est en cours de test par le Centre routier.

5 Bâches et réserves incendies :

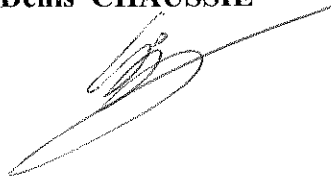
* Comme convenu lors d'une réunion antérieure, une proposition sera faite pour une mise à disposition d'un terrain au lieu-dit « Ligez » à la commune afin d'y implanter une bâche. La commune s'engagera à faire l'implantation de la bâche et le remplissage en eau.

* Mme GIROTTI serait intéressée pour vendre la parcelle à côté du cimetière. La mairie est en attente de la proposition écrite. Cette parcelle permettrait à la commune de faire l'implantation d'une réserve incendie enterrée et d'un parking.

6 / Projet d'aménagement du bourg de la commune : Ce projet n'étant pas prévu sur le budget 2021 et sachant que les dépenses d'investissement avant le vote du budget doivent se limiter aux restes à réaliser, une délibération devra être prise en début 2022 pour une autorisation des dépenses d'investissement à hauteur des crédits ouverts en (N-1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 26.

Denis CHAUSSIÉ




Manuel MORENO



SOUQUIÈRE Roger



DÉZÉLUS Jérôme



CHAUMARAT Mathilde



**DARMENDRAIL
Marie-Laurence**

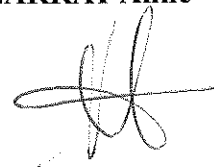


Thierry DUC


Laurent FERMIS



LARRAT Anne



OUDOT Sandrine



PUEYO Katia

